



Andilly

Les Marais

Le bulletin
16
PRINTEMPS 2018

/ p. 4	/ p. 6	/ p. 16	/ p. 18	/ p. 19
[Actu]	[Municipalité en action]	[Asso]	[Agenda]	[CdC]

/p. 8
[**le dossier**]
**Le centre
socio-culturel**





En ce début d'année 2018, Mme Blanc Montus et Mme Le Garrec ont souhaité cesser leur fonction de déléguées aux affaires familiales. Afin de les remplacer dans cette mission, Mme Caillaud a été élue Adjointe aux affaires sociales lors du Conseil Municipal du 8 février 2018.

Pour rappel, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Andilly est un établissement public administratif. Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficultés sociales

touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).

Le CCAS est présidé par le Maire de la commune. Son Conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le Conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Informations :

* en appelant la Mairie
au 05 46 01 40 17

* ou par mail : Mme Caillaud,
Adjointe chargée des affaires
sociales : ccas@andillylesmarais.fr.

Réveillon d'hiver 2017

Le dimanche 17 décembre, 189 personnes ont partagé un grand repas solidaire et festif réussi.

Le Secours Catholique, la Solidarité du Pays Marandais, la Briqueterie et le Centre Socio-Culturel les Pictons ont uni leurs efforts à cette manifestation qui a eu un fort succès.

L'action était soutenue par l'attribution de subventions des CCAS d'Andilly - Charron - Longèves - St-Ouen - Villedoux et Marans. La commune avait mis à disposition gracieusement la salle « La Passerelle » afin de contribuer à promouvoir le bonheur de ces familles.

Secours Catholique

Le Secours Catholique a pour objectif la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, par le respect de la dignité de la personne humaine, la justice sociale, la fraternité et l'option préférentielle des pauvres sans exclusive d'opinion de race ou religion.

Par son réseau de bénévoles, il apporte un soutien aux personnes en difficulté, les plus marginalisées ou isolées en établissant une vraie relation d'égalité avec les personnes rencontrées.

Sur notre territoire, cela se traduit par l'action de 2 équipes à Marans et St Jean de Liversay.

La prochaine braderie aura lieu du vendredi 6 au dimanche 8 avril à la Halle aux Poissons à Marans pour tout ce qui concerne les vêtements, chaussures, livres et jouets et du jeudi 5 au samedi 7 avril dans les locaux du secours catholique (19 rue de Verdun à Marans) pour les meubles.

Contact : 05 46 35 11 77 - 06 47 29 40 84

Distributions colis et repas des aînés

Les membres du CCAS ont distribué 32 coffrets gastronomiques et ballotins de Noël aux Aînés de plus de 80 ans qui n'ont pu partager le repas ainsi que ceux qui résident en maison de retraite. Tout le monde a droit à un petit moment de bonheur pendant les fêtes. 175 personnes ont répondu présentes pour partager le repas des aînés organisé début janvier.

Solidarité Pays Marandais

La Solidarité Marandaise remercie les membres du CCAS ainsi que les autres bénévoles pour leur participation à la collecte alimentaire des 24 et 25 novembre 2017. Prochaine collecte alimentaire : les 1^{er} et 2 juin 2018.

Nouvelle adresse :

3 Rue des Moulins à Marans - Tél : 05 46 01 73 10.

Vacances et Familles Charente-Maritime

Vacances et Familles est une association qui bénéficie de 50 ans d'expérience. Elle permet de rendre possible, à tous, l'accès aux vacances. Elle s'adresse aujourd'hui à des familles dont le quotient familial est inférieur à 750 €. Elle propose d'accompagner des personnes dans une démarche d'inclusion sociale par un projet de vacances.

Contact : 05 46 74 38 50

Sommaire

2 [CCAS]

4 et 5 [Actus]

Vandalisme à Sérigny
Machine à pain à Andilly
ASVP
Dépôts sauvages

6 et 14 [Municipalité]

Rue Grand Moulin
Intermarché
Restaurant scolaire
Rentrée 2018
Une plasticienne à l'école
Journée citoyenne
Projet éolien

8 à 13 [le dossier]

L'espace socio-culturel

16 et 17 [Assos]

18 [Vivre à Andilly]

19 [CdC]

La compétence GEMAPI

20 [Infos pratiques]



Le bulletin #16 | Printemps 2018

Mairie d'Andilly 30, rue de la Paix
17230 Andilly-Les-Marais
Tél. 05 46 01 40 17 • Fax 05 46 68 13 28
accueil@andillylesmarais.fr
www.andillylesmarais.fr
www.facebook.com/mairieandilly

📱 Télécharger sur l'App Store

📱 Télécharger sur Google play

Andilly

Directeur de la publication : Sylvain FAGOT, Maire

Rédaction : Alain BELLOUARD
alain.bellouard@andillylesmarais.fr

Photos : Mairie, Club Photo-vidéo

Création et mise en page : Sonia AHEHEHINNOU
SOADDICT - sonia@soaddict.com

Impression : IMPRIMERIE ROCHELAISE
sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240

PEFC 10-31-1240

Dépôt légal n° 1171 • Tirage 1 200 exemplaires



Edito

Madame, Monsieur,

Il y a un peu plus d'un mois avec Jean-Pierre Servant, Président de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique, nous défendons à Paris en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) le projet d'implantation d'un magasin Intermarché sur la zone de Bel Air à Andilly. Alors que les élus du territoire soutenaient ce projet structurant pour nos communes (Longèves, Villedoux et Saint-Ouen d'Aunis), en valorisant le maintien de 25 emplois et la suppression d'une friche industrielle, les membres de cette commission ont accueilli avec dédain et mépris ce transfert pourtant porteur de développement économique. Notre parole n'aura jamais été écoutée, pire encore, l'intérêt des habitants aura été totalement occulté au profit d'un seul intérêt concurrent, au profit d'un désir hégémonique commercial d'une enseigne.

Face à ce déni de l'avenir de notre territoire et de ses habitants, je ne baisserai pas les bras. Ce n'est pas mon style. Je continuerai à faire le maximum pour que ce projet économique aboutisse enfin sur notre commune.

Cette implantation d'une grande surface n'est pas à opposer aux commerces de centre bourg, elle est complémentaire. Les besoins, les produits et les pratiques de consommation ne sont pas les mêmes selon les typologies commerciales. Opposer ces modes de consommation serait forcément stérile et contreproductif. Je pense qu'il est préférable de créer de la dynamique et de l'enthousiasme sur notre territoire au lieu de favoriser les déplacements et la concentration commerciale loin du lieu de vie.

Rapprocher l'offre commerciale du bassin de vie doit être notre priorité, tout comme maintenir et développer les commerces de proximité. C'est pourquoi, en 2018, la municipalité engagera la création d'un local commercial en lieu et place du hall d'entrée de la salle des fêtes. Une extension sera apportée au bâtiment permettant de mettre aux normes d'accessibilité l'entrée principale et les sanitaires.

Le travail de valorisation du centre bourg et de son offre commerciale passera indéniablement par une restructuration de la place de l'église. Cette mission de projection et d'aménagement a été confiée au cabinet d'architecte urbaniste et paysagiste Pernet. Les premières propositions ont été transmises aux élus et seront finalisées dans les mois à venir. Notre commune évolue, notre centre bourg se transforme peu à peu et l'inauguration prochaine de l'Espace Socio-culturel témoigne de cette transition positive de nos infrastructures. C'est un travail de longue haleine, un travail qui demande d'avoir une vision globale et prospective de notre commune.

Autre réalisation qui va prochainement voir le jour est l'aménagement de la rue du Grand Moulin. Dès le mois d'avril, cet axe majeur va être entièrement refait conjointement avec le Conseil Départemental. Des efforts importants vont être apportés sur les voies piétonnes et sur les places de stationnement, des efforts qui vont une nouvelle fois participer à valoriser notre centre bourg.

Tous ces efforts consentis en terme d'investissements pour notre commune ne peuvent être possibles que par l'octroi de subventions et la diminution de nos dépenses de fonctionnement. Élus et agents de la collectivité ont pour objectifs de respecter ces préceptes afin de garantir nos ambitions. Le budget qui sera prochainement présenté et voté par les élus respectera cette ligne de conduite.

Bien cordialement,
Sylvain Fagot

[Actu]

Vandalisme à Sérigny



Quelques semaines après la détérioration du défibrillateur de l'école de Sérigny, c'est maintenant au tour du distributeur de pain d'être totalement détruit par des vandales dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 février. Ce geste stupide pénalise les nombreux habitants qui avaient pris l'habitude de prendre leur pain dans cette machine fort pratique.



Une nouvelle fois, la bêtise de quelques imbéciles condamne les usagers de ces services élémentaires. Alors que la commune s'attache à développer ce type de services, d'autres ruinent les bénéfices de ses efforts. Qu'ils sachent que ces agissements ne resteront pas impunis et que nos efforts pour le bien de tous ne faibliront pas !



Machine à pain à Andilly

Afin de compenser la fermeture du dépôt de pain d'Andilly, la commune a souhaité rapidement trouver une alternative à ce manque de service. Les élus ont ainsi sollicité le boulanger de Marans, M. Fardet, pour l'installation d'un distributeur supplémentaire à

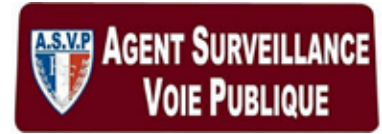


Andilly. Une machine sera installée au cœur du bourg à l'emplacement du dépôt de pain. Souhaitons à ce distributeur automatique d'être respecté car il rend un précieux service à nos administrés.

[Actu]



ASVP, un agent de proximité



Depuis maintenant plus de trois mois, notre nouvel ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) exerce ses différentes missions sur notre commune. De la gestion des états des lieux entrant et sortant de nos salles communales, des vérifications de bonne exécution des permis de construire, aux règles de respect du stationnement, son travail comprend un large éventail d'opérations de terrain. En lien direct avec la population, cet agent municipal s'emploie avec pédagogie à expliquer quelques usages essentiels de bon sens et de droit. Depuis sa nomination et son

assermentation des pouvoirs de police, M. Peyramaure **n'a encore dressé aucun procès verbal**. La ligne de conduite donnée par M. le Maire n'est pas de verbaliser les habitants de notre commune, mais bel et bien de leur faire prendre les bons réflexes citoyens. Les échanges qu'il a pu mener avec nos concitoyens, souvent enrichissants, parfois tristes de bêtise, vont servir à la commission voirie de la municipalité pour aménager places de stationnement et sécuriser des voies. C'est par cette coopération de tous que nous pourrons créer les solutions qui répondent aux besoins des usagers, des piétons et des automobilistes.

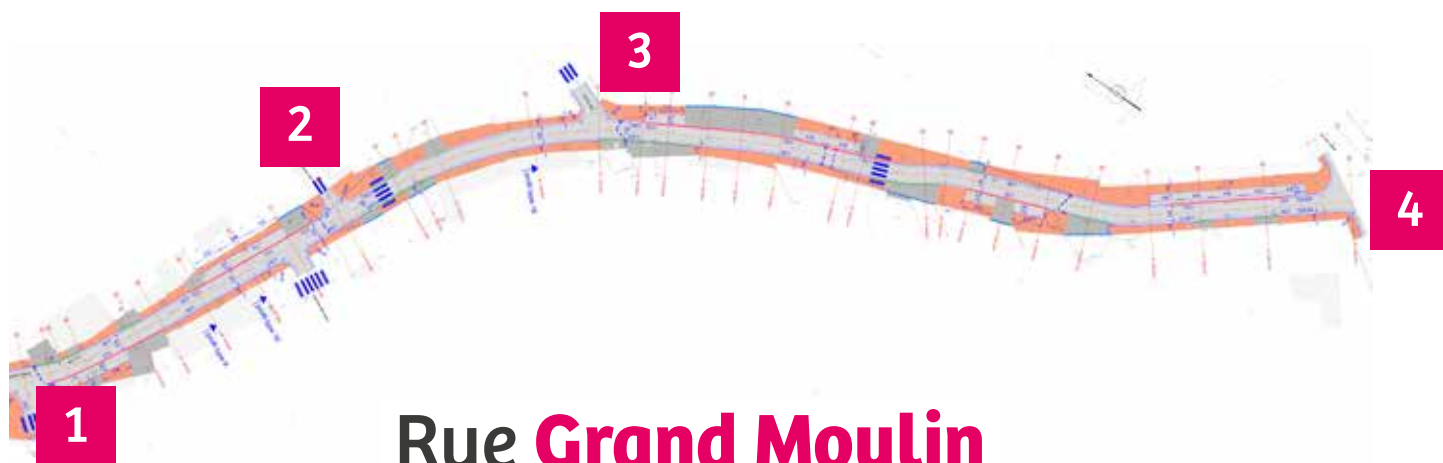
Dépôts sauvages, une dramatique augmentation



Pas une seule semaine ne passe sans que la commune ne découvre un nouveau dépôt sauvage d'ordures. Quand ce n'est pas au pied des containers de tri, c'est malheureusement dans les champs ou, comme récemment, dans les mares de Sérigny. Le cours d'eau a été pollué sur 200m par différents détritiques qu'il a fallu extraire à l'aide d'un bateau. La gendarmerie et

les élus ont même retiré de l'eau un scooter. Nous sommes exaspérés par l'incivilité des individus qui bafouent nos bords de chemin et notre campagne. Plusieurs enquêtes sont actuellement menées par la gendarmerie de Marans et deux viennent de déboucher sur la mise en accusation des contrevenants.

[Municipalité en action]



Rue Grand Moulin

La deuxième phase de la réfection globale de la rue du Grand Moulin débutera début avril. Après avoir changé l'intégralité du réseau d'eaux usées, d'eau potable et de pluvial, non sans de nombreux désagréments, le conseil départemental finalise son intervention sur la commune. Chaussée, trottoirs en béton désactivé, implantations végétales, tout sera réalisé pour offrir aux riverains comme à tous les usagers une sécurité optimale dans un cadre qualitatif et agréable.

Durant la totalité des travaux, la circulation sera impossible et seuls les riverains pourront accéder à leur propriété, en fonction de l'avancement du chantier.

Aussi, une déviation sera mise en place sur le chemin Saint Nicolas qui passera en double sens.

La municipalité, ayant au préalable acquis une portion de terrain à M. Gorchon pour permettre l'élargissement de la voirie du chemin Saint Nicolas, fera réaliser la réfection globale de cette portion de rue par la société ATLANROUTE pour un montant de 68 667,60€.

La réfection de cet axe majeur de notre village aura coûté à la municipalité près de 180 000€ avec une participation sur cette seconde tranche de 82 467,88€.



[Municipalité en action]



Intermarché : un projet, un territoire, un développement à dessiner

L'historique du projet

Le projet de transfert du magasin Intermarché de Marans sur la zone de Bel Air à Andilly est une idée qui a mûri dans l'esprit de M. le Maire en 2015 pour redynamiser cette zone commerciale en souffrance, notamment pénalisée par la friche Dufour. Il est vite apparu aux élus locaux que l'isolement de l'enseigne Bricot-dépôt nuisait à son rendement et pouvait peser sur son avenir à Andilly. La forte croissance démographique de notre territoire (plus de 8000 habitants avec les communes de Longèves, Villedoux et Saint-Ouen d'Aunis), la plus importante de la Charente-Maritime, a permis d'attirer de nouveaux investisseurs sur notre commune. En témoignent les récents souhaits d'implantation des enseignes LIDL et Intermarché. Cet attrait pour notre zone commerciale et notre territoire suit la logique de rapprocher l'offre commerciale de la demande. Le transfert de l'Intermarché permettrait aussi de maintenir les 25 emplois actuels et d'en générer une vingtaine de nouveaux. Ce qui n'est pas anodin dans la configuration socio-économique actuelle.

Un moteur de l'activité économique

L'opportunité de cette implantation ouvre également la porte à l'installation d'une station service et d'autres services qui ne peuvent se trouver dans les commerces de centre bourg. Elle permet aussi de créer un flux et un dynamisme nécessaires à la revitalisation de nos centres bourg. Par ailleurs, les différentes entreprises commerciales de la zone de Bel Air sont impatientes de voir émerger un projet de ce type qui leur permettrait d'asseoir leur avenir.

Des aménagements à créer

Avec l'arrivée de cette structure commerciale, c'est l'aménagement global de la zone qui allait être revu. Étaient envisagées les liaisons douces pour relier Andilly à Sérigny avec des cheminements spécifiques sur la zone commerciale. De la même manière, une réflexion est entreprise depuis plusieurs mois pour aménager la traversée du rond point de Sérigny. La réduction de la vitesse sur la D137 devrait être effective prochainement.

Aménagement

d'une piste cyclable



Des citoyens qui agissent pour demain

Depuis plusieurs semaines, des pétitions sont disponibles dans les mairies d'Andilly, de Longèves, de Villedoux et de Saint-Ouen d'Aunis. Les élus locaux de ces municipalités souhaitent que la parole de leurs habitants soit enfin entendue par l'administration. Venez nombreux défendre l'avenir de votre territoire !

[le dossier]

L'espace socio-culturel**Atouts du bâtiment****Qualité architecturale**

Quand la municipalité a acheté cette maison en 2016, il était audacieux de penser qu'une réfection de qualité puisse être entreprise sur ce bâtiment au regard de son état. Après plusieurs propositions de plans, la commune s'est orientée sur la réhabilitation et la création d'une extension avec l'architecte, M. Lucas, du cabinet Frénézis. C'est en imaginant les usages que la décomposition de cet espace socio-culturel est apparue plus claire. Dès le début du projet, une chose était certaine, il fallait absolument valoriser la façade en pierre de

taille, bien que fragile par son épaisseur (15cm), et créer un espace de rencontre extérieur de qualité. Les deux nouvelles entités, la bibliothèque et l'espace jeunes sont indépendants et fonctionnent de manière distinctes. Sur cette bâtisse, un effort particulier a été mis sur les finitions extérieures et sur la valorisation du patrimoine local. Ainsi, l'ancien puits accolé à la façade a été conservé et éclairé pour permettre à tout un chacun de le découvrir même à la nuit tombée.

**Aménagement extérieur**

Au-delà de la simple mise en valeur de cet édifice, les aménagements extérieurs ont été pensés pour créer un espace de rencontre et de vie autour de l'espace socio-culturel. Lieu d'échange intergénérationnel, ce nouvel espace communal doit inviter, par la qualité de son mobilier urbain et ses agencements, à la promenade, à la découverte ou à la flânerie simple et tranquille. Le travail qualitatif

réalisé sur cet espace permet surtout de mettre en exergue notre église communale, tout en créant une nouvelle dynamique pour notre centre bourg. Voulu par M. le Maire comme la première pierre de la redynamisation du cœur de bourg, l'espace socio-culturel laisse entrevoir les possibilités de valorisation de nos espaces publics à venir.

[le dossier]



Bâtiment bio-climatique

L'équipe municipale s'est engagée depuis le début de son mandat à limiter le plus possible les dépenses de fonctionnement permettant ainsi de dégager des marges pour l'investissement. Le cahier des charges donné à l'architecte était précis : limiter les dépenses énergétiques (plus gros poste de dépenses d'un bâtiment) et favoriser l'emploi

d'énergies renouvelables. Dès lors, le choix s'est vite porté sur la géothermie verticale, ressource inépuisable et ne produisant pas de gaz à effet de serre (GES). L'installation qui produit le chauffage pour l'intégralité du bâtiment a nécessité 3 forages de 100m de profondeur.

Chantier-école La Briqueterie

Pour ce chantier, la commune a souhaité dès le départ favoriser une action d'accompagnement social et professionnel de type atelier et Chantier d'Insertion. Cette première démarche auprès de M. Patois, encadrant et responsable du suivi de ce chantier, a été entreprise initialement par

Mme Chevillon puis poursuivi par M. Bénateau, adjoint au maire. La démolition, les aménagements extérieurs en pierre de taille, les bacs en châtaigner tressés, la terrasse en bois et bien d'autres travaux auront été réalisés par ce chantier d'insertion.

Mécénat

Pour l'équipement intérieur de la maison des jeunes, le recours aux mécènes a fonctionné puisque la société Atlanroute qui a, par ailleurs, réalisé les travaux d'aménagement, a offert un

écran de télévision dernière génération. GHT a aussi offert un bon d'achat pour permettre aux jeunes de compléter l'équipement du Club. Merci à eux !

[le dossier]



Le livre nomade

L'association Le Livre Nomade a été créée en 2010, elle a pour but de gérer au mieux la bibliothèque, de proposer aux adhérents qui sont à ce jour presque 200, un choix très divers et varié d'ouvrages.

La bibliothèque Départementale nous fournit un grand nombre de documents pour compléter notre collection.

Nous sommes actuellement 12 bénévoles pour assurer les heures des permanences, les choix et achats de livres, les différentes animations.

Liste du bureau et des bénévoles sur le site de la commune. **www.andillylesmarais.fr**

Nous avons la volonté de proposer aux habitants d'Andilly un lieu convivial, chaleureux, un espace

non seulement dédié aux livres mais aussi à la détente et à l'échange.

Cette année, nous vous proposerons des ateliers d'écriture, du crochet, des ateliers découverte de portage, des heures de contes pour les plus petits, des quizz...

Une adhésion de 10€ par famille et par an est demandée, elle nous sert à financer les diverses actions, l'achat de livres (en plus de la dotation de la mairie), l'achat de matériel.

Chaque adhérent peut emprunter 3 livres pour une durée de 3 semaines ; des envies ou des demandes particulières, nous pouvons nous les procurer par l'intermédiaire de la médiathèque départementale.

[le dossier]

**Nous sommes présentes :**

- **Lundis**
de 16h30 à 18h30
- **Mercredis**
de 15h30 à 18h
- **Samedis**
de 10h à 12h

Vous pouvez :

- Nous suivre sur notre **page Facebook** :
📘 Livre Nomade Biblio,
- Nous joindre par mail :
lelivrenomade@sfr.fr
- Nous téléphoner :
09 62 61 75 52



[le dossier]

Le Club

Le Club est l'accueil des jeunes à partir de 11 ans qui ouvre ses portes dans l'espace socio-culturel.

A compter du 26 Février 2018

Accueil libre et gratuit lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.

Les jeunes sont encadrés par la responsable du pôle Enfance-Jeunesse et un animateur BAFA.

Le Club est ouvert aux jeunes inscrits

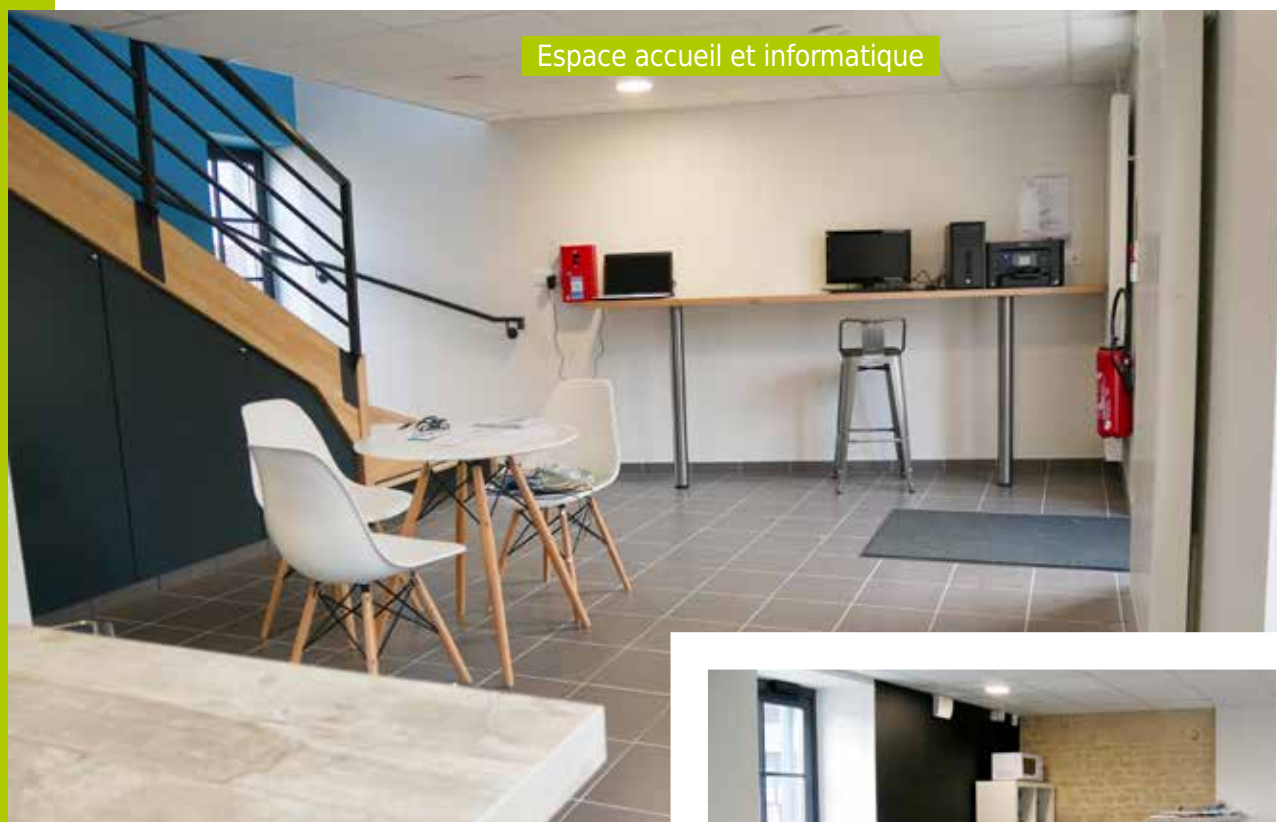
Cette prestation est payante aux tarifs habituels pratiqués dans le cadre du centre de loisirs. Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie ou sur le site de la commune.

A compter du 19 Février 2018

Période scolaire : mercredis de 14h à 18h30.

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h30

Les jeunes sont encadrés par la responsable du pôle Enfance-Jeunesse et un animateur BAFA. Les jeunes établissent leur programme.



Espace accueil et informatique

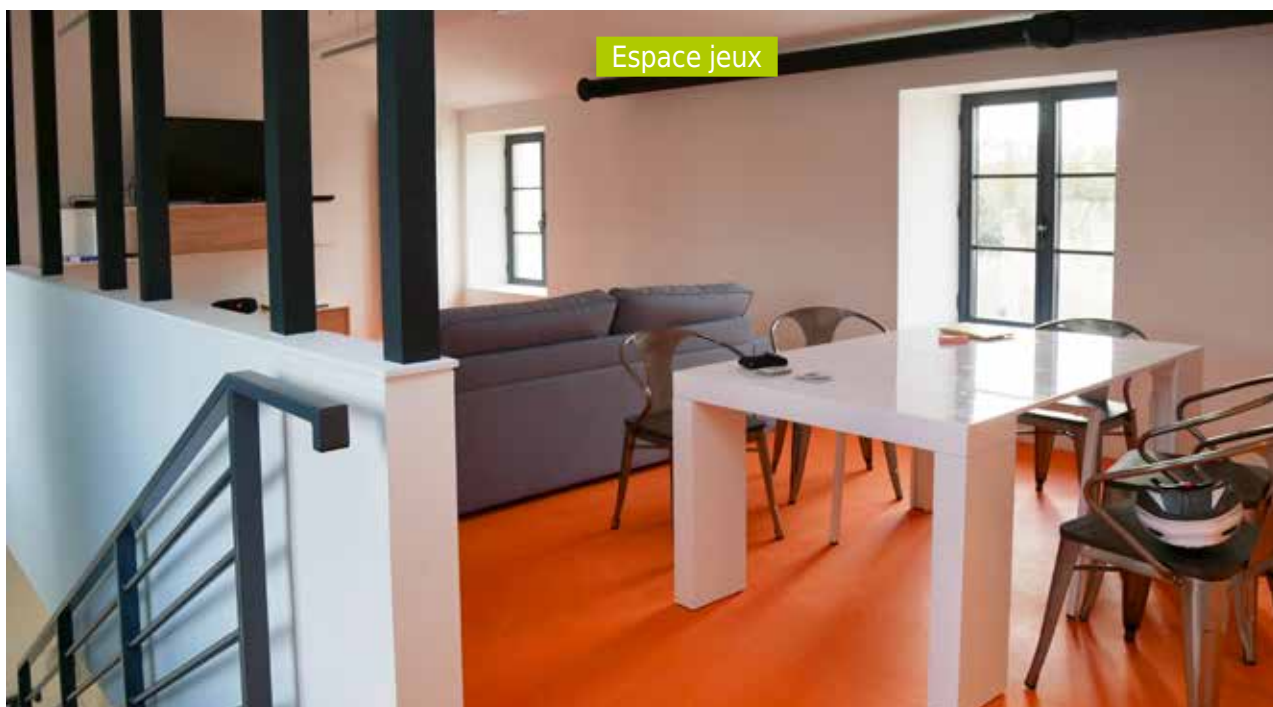
Les jeunes scolarisés en CM2 et qui souhaiteraient pouvoir se rendre au Club les mercredis après-midis et durant les vacances, des dérogations sont possibles dans la limite des places disponibles avec l'accord préalable des parents.

Renseignement complémentaires

- **Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse**
06 78 55 12 48
- **Animateur du Club**
07 72 22 48 71



[le dossier]



INAUGURATION
de l'espace
socio-culturel
SAMEDI 17 MARS
à 11h30
Venez nombreux !



[Municipalité en action]

Du nouveau au **restaurant scolaire**

La municipalité a décidé de faire appel à une centrale d'achats pour approvisionner son restaurant scolaire.

Ainsi, tout en pouvant effectuer ses achats auprès de fournisseurs locaux, la municipalité pourra bénéficier de meilleurs prix et faire diminuer ses frais.

De plus, cette centrale permet à la commune de bénéficier des services d'une diététicienne pour étudier, améliorer et valider les menus proposés aux enfants.

Ce service entre en fonction à compter du 26 Février 2018.



Vacances de février 2018

Le thème des vacances était « Artistes en herbe », au programme chant, mini clip vidéo, théâtre, peinture et cirque...

Comme tous les ans, les enfants du centre de loisirs ont participé au stage de cirque proposé par l'association des Kara circassiens avec Pietro Marcuccetti. Ils ont pu s'essayer à différents exercices avant de donner un spectacle de clôture.

Vacances du Printemps

**MERCI DE RESPECTER CES IMPERATIFS :
DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS AU CENTRE
DE LOISIRS ET AU CLUB : LUNDI 19 MARS 2018**

Rentrée 2018

Suite au conseil d'école extraordinaire du jeudi 18 Janvier 2018 qui a réuni les trois écoles, la semaine des 4 jours a été votée pour la rentrée 2018.

Les enfants pourront être accueillis le mercredi dès 7h30 au centre de loisirs. Différentes formules seront proposées aux familles avec des modes de garde à la demi-journée (avec ou sans repas) ou à la journée.

Une plasticienne à l'école élémentaire d'Andilly-Bourg

L'équipe enseignante a répondu à un appel à projet national et a été sélectionnée pour accueillir l'artiste plasticienne franco-allemande, Louisa Raddatz pendant 6 semaines réparties de mars à mai.

L'artiste sera en création avec les enfants de l'école et du centre de loisirs.

Son atelier sera installé dans l'ancienne bibliothèque et sera ouvert à tous les habitants de la commune :

Vendredi 6 Avril de 16h15 à 19 h

Vendredi 25 Mai de 16h15 à 19 h

Une exposition est prévue en juin.

[Municipalité en action]



Journée Citoyenne



La prochaine journée citoyenne aura lieu le samedi 26 mai 2018.

Les bulletins d'inscription seront à votre disposition en mairie à partir du 16 avril 2018.



Projet éolien

Le comité de réflexion sur l'éolien, accompagné de Monsieur le Maire, a rencontré 5 entreprises de développement éolien, au mois de février.

Elles ont toutes été auditionnées selon des critères établis préalablement afin d'évaluer les propositions techniques, financières, environnementales et les moyens d'accompagnement mis en œuvre par ces entreprises.

Le bilan sera présenté à l'ensemble des élus lors du conseil municipal du mois de mars. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier dans les prochains bulletins.

[Asso]

**Club tarot**

Les membres de L'Amicale de Tarot d'Andilly vous souhaitent à tous une très heureuse année 2018 !

Ils en profitent pour vous rappeler qu'ils se réunissent **le vendredi soir à 20h30, salle centrale, rue de la Paix à Andilly** et seraient très heureux d'accueillir de nouveaux participants !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec son Président, Albert MORISSEAU, au 06 87 74 47 19.

Jardin en Folie

Le printemps arrive bientôt au Jardin en Folie, Le Troc de printemps aussi !

Rendez-vous **samedi 28 avril 2018, de 10h à 17h au 18.G rue du Grand Moulin à Andilly-les-Marais**, pour le Troc de plants organisé par l'Association « *Le Jardin en Folie* ». Venez nombreux échanger ou acquérir des plants de légumes, fleurs, vivaces ou encore d'arbustes. Vos enfants pourront s'amuser en se promenant dans le jardin d'agrément et en répondant aux questions du Quizz disséminées çà et là dans les allées. Un stand restauration rapide, des crêpes et confitures maison sauront satisfaire les gourmands. Entrée libre.

Recherche historique

Après avoir fait une lettre sur le canal Marans/La Rochelle, la dernière lettre portait sur le Curé, le fleuve canalisé qui traverse notre commune.

Cette année notre exposition portera sur « le château d'Andilly », mais ce ne sera pas simple, car il ne reste plus rien de cette bâtisse. Heureusement, des documents, des dessins et même une maquette vous aideront à imaginer notre château.

2018 est le centenaire de la fin de la « Grande Guerre ». Le canton a décidé de faire une grande manifestation, à l'occasion du 11 Novembre 2018 et bien sûr nous y participerons.

Le Troc du printemps, c'est aussi un vide-jardin...

Alors à vos cabanons et garages, faites le tri et venez proposer à d'autres ce qui ne vous sert plus : pots de fleurs, jardinières, suspensions, décorations, mobilier de jardin et aussi des petits outils que vous avez en surplus, ou encore du gros matériel de jardinage : tondeuses, motoculteurs, broyeurs, scarificateurs...

Réservez dès maintenant votre stand au prix forfaitaire de 3 €.

Contact : 06 61 71 62 95 ou 06 85 55 48 23 ou par mail : lejardinenfolie17@gmail.com

ANDILLY 17

SAMEDI 28 AVRIL 2018

De 10 H à 17 H

Le Jardin en Folie organise son

TROC DE PLANTS PRINTANIER

Achat - Conseil - Echange

Parcours Découverte du Jardin avec Quizz Enfants

Restauration sur place

Rendez-vous : 18G Rue du Grand Moulin 17230 Andilly Les Marais
Contact tel : 06.61.71.62.95 ou 06.85.55.48.23

Ne pas jeter sur la voie publique- imprimé par nos soins

ANDILLY 17

SAMEDI 28 AVRIL 2018

De 10 H à 17 H

Le Jardin en Folie organise son

VIDE JARDIN

Réserved votre stand pour 3€

Outillage - Motoculture
Tondeuse
Décoration
Mobilier de jardin...

Rendez-vous : 18G Rue du Grand Moulin 17230 Andilly Les Marais
Contact tel : 06.61.71.62.95 ou 06.85.55.48.23

Ne pas jeter sur la voie publique- imprimé par nos soins

[Asso]

Section Théâtre de l'amicale laïque

La troupe de théâtre « Les Copains Du Marais » présente sa nouvelle pièce « Comment peut-on ? »

Pièce en 4 actes de Noël Piercy

Samedi 17 mars à 20h30, dimanche 18 mars à 14h30, vendredi 23 mars à 20h30 et samedi 24 mars à 20h30
Salle des fêtes d'Andilly-les-Marais, place de l'église.

Entrée : adultes 7€, collégiens 3,50€

Pas de réservation, ouverture des guichets 1 demie heure avant chaque représentation.

Contact : 05 46 01 44 69

**École de musique****« Accord Parfait » Andilly****CONCERT « LES MARMITONS »**

Samedi 24 mars 2018, à 18h à « La Passerelle ».

Les élèves et leurs professeurs vous entraîneront dans leur drôle d'engin dans un grand voyage culinaire et musical. Venez nombreux les écouter, ils y ont mis tout leur cœur !

**Loisirs et détente**

Vous avez envie de passer un après-midi de détente, faire un petit voyage à la journée, faire une petite marche tranquille, venez rejoindre le club loisirs & détente.

- **Ateliers informatiques pour débutants et initiés :**

le cycle se déroulera sur 6 mercredis à partir de mi-mars avec la collaboration du centre socio-culturel de marans pour le prix total de 12€.

Contact : les pictons (Séverine) 05 46 01 10 40

- **24 avril :** la fête du jarret à Denèze-sous-Doué (49) animée par l'humoriste Paulo, départ Andilly à 6h45 visite du mystère des faluns (ancienne champignonnière réhabilitée en site touristique dans les années 80) puis déjeuner spectacle à l'auberge de la caverne sculptée.

- **24 mai :** excursion à la planète sauvage ; départ 7h30, visite du parc animalier en autocar ou en 4x4 déjeuner au restaurant le baobab puis poursuite de la visite et retour en fin de journée
- **6 septembre :** L'Erdre et la Loire, visite d'un village de pêcheurs, déjeuner au restaurant puis croisière sur L'Erdre et tour de Nantes en autocar avec arrêt à la cathédrale ou visite d'une cave de muscadet.

Si un programme vous intéresse contacter le club :

Marie-jo 05 46 01 45 91

[Vivre à Andilly]



Les rendez-vous d'Andilly-les-marais

Samedi 3 mars	<ul style="list-style-type: none"> * Belote organisée par le Club Loisirs et détente à la salle des fêtes d'Andilly. Inscriptions à partir de 13h. * Loto organisé par l'A.C.A.S., salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à 20h30.
Samedi 10 mars	<ul style="list-style-type: none"> * Concours de belote organisé par l'A.C.C.A. à la salle des fêtes d'Andilly, à 13h30. * Soirée dansante organisée par le Tennis Club d'Andilly, salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à partir de 20 h.
Samedi 17 mars	<ul style="list-style-type: none"> * Inauguration du Centre socio-culturel à 11h30, 3 rue du Cimetière. * Repas dansant organisé par l'A.C.C.A., salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à 19h30. * Pièce de théâtre « <i>Comment peut-on ?</i> » de Noël PIERCY, salle des fêtes d'Andilly, à 20h30.
Dimanche 18 mars	Pièce de théâtre « <i>Comment peut-on ?</i> » de Noël Piercy, salle des fêtes d'Andilly, à 20h30.
Samedi 24 mars	<ul style="list-style-type: none"> * Concert organisé par « <i>L'Accord Parfait</i> », salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à 18h. * Pièce de théâtre « <i>Comment peut-on ?</i> » de Noël PIERCY, salle des fêtes d'Andilly, à 20h30.
Mercredi 28 mars	Réunion publique sur les actions et projets menés par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à 18h30.
Dimanche 22 avril	Séance de yoga iyengar organisée par le « <i>Boxing Club Andillais</i> », salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », de 10h à 12h.
Samedi 28 avril	Spectacle de cabaret proposé par « <i>Les Zozos d'Aunis</i> », salle des fêtes d'Andilly, à 20h30.
Mardi 1^{er} mai	Galette du 1 ^{er} mai, salle polyvalente « <i>La Passerelle</i> », à 10 h.
Mardi 8 mai	<p>Cérémonie au 8 mai au Monument aux Morts :</p> <ul style="list-style-type: none"> * rassemblement à 10 h 30 devant la salle des fêtes de Sérigny, * rassemblement à 10 h 45 devant la salle des fêtes d'Andilly.
Dimanche 20 mai	Randonnée cyclo-tourisme et pédestre « <i>La Simon PEREIRA</i> » organisée par « <i>l'A.C.A.S.</i> » au départ de Villedoux à partir de 7h30 (accueil).

État civil

Naissances

- 24 novembre 2017 Valentine RIBAS,
- 6 décembre 2018 Cloée VAUDIN.

[CdC Aunis Atlantique]



La Compétence GEMAPI

La Communauté de Communes Aunis Atlantique est depuis le 1^{er} Janvier 2018, de par la loi *, compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Derrière cet acronyme, il s'agit d'établir une solidarité en amont et en aval entre les territoires et ainsi de coordonner les actions, au niveau des rivières par bassin versant et pour le littoral, par cellule hydro-sédimentaire.

Que comprend la compétence GEMAPI ?

La Communauté de Communes doit préserver et gérer les milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente (bassins versants) et intégrer la prévention des inondations dans l'aménagement du territoire.

Cette compétence, définie dans l'article L 211-7 du Code de l'Environnement, comprend les 4 points obligatoires suivants :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ainsi que l'animation et la concertation en matière de prévention des inondations. **

Une organisation et un exercice à finaliser en 2018

Une étude est actuellement menée par la CdC pour aboutir courant 2018 à finaliser l'organisation territoriale de cette nouvelle compétence. La CdC qui a la responsabilité de cette compétence pourra alors soit :

- Garder cette compétence et l'exercer directement,
- Transférer l'ensemble de la compétence à une collectivité réalisant déjà ce type de compétences tels que les Syndicats de rivières,
- Déléguer une partie de la compétence par convention avec un Syndicat de rivières ou un EPAGE.

Cette étude comporte des étapes majeures :

- Établir un état des lieux et élaborer un Schéma d'Organisation du territoire en fonction des bassins versants et en relation avec les territoires voisins.

- Cerner en fonction des 3 dimensions : juridique, financière et comptable, les enjeux dans le cadre de la mise en place de cette compétence en fonction du choix pouvant être retenu.

Cette étude, lancée en Janvier 2018 se déroulera sur 6 à 8 mois. L'ensemble des partenaires techniques et financiers (les collectivités, les Directions Départementales des Territoires, l'Agence de l'Eau, le Département, les Communes, les ASA, ...) participent au travail de réflexion pour une meilleure concertation quant à la définition de la stratégie à adopter.

* La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Loi NOTRE de 2015, Loi n° 2017-1838 du 30 Décembre 2017 - Article L 211-7 du Code de l'environnement.

** Loi n° 2017-1838 du 30 Décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI - Article 6



La Communauté de Communes Aunis Atlantique présente sa nouvelle programmation culturelle 2018.

Les spectacles sont accessibles gratuitement à tous les habitants d'Aunis Atlantique et au-delà.

Renseignements : www.aunisatlantique.fr

[Infos pratiques]



30, rue de la Paix 17230 Andilly Les Marais
Tél. : 05 46 01 40 17 | Fax : 05 46 68 13 28
accueil@andillylesmarais.fr
secretariat@andillylesmarais.fr
www.andillylesmarais.fr

Bureau de Poste

24, rue de la Paix 17230 Andilly Les Marais
Tél. : 05 46 01 40 45
Du mardi au samedi de 8h15 à 11h15

École maternelle d'Andilly-Les-Marais

Rue des sports 17230 Andilly Les Marais
Tél. : 05 46 01 44 51

École élémentaire d'Andilly-Les-Marais

51, rue de la Paix 17230 Andilly Les Marais
Tél. : 05 46 01 45 06

École élémentaire de Sérigny

Place de l'Ecole 17230 Andilly Les Marais
Tél. : 05 46 01 40 30

Accueil Collectif de Mineurs

École élémentaire d'Andilly Les Marais
51 rue de la Paix 17230 Andilly Les Marais
Coordinateur culturel : 06 78 55 12 48
Animateur du Club : 07 72 22 48 71

Services de santé et autres

• PHARMACIE MARTIN

Place du Monument aux Morts
Tél. : 05 46 01 45 49

• ESPACE MÉDICAL

2 rue des Sports 17230 Andilly Les Marais
Médecin **05 46 68 53 33**
Infirmières **05 46 01 40 01**
Kinésithérapeutes **05 46 01 47 47**
Dentiste **05 46 67 70 70**

• AIDE À DOMICILE

ADMR **05 46 01 95 29**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h et 14h-18h
Mardi et Mercredi : 14h - 18h

PERMANENCES

Les adjoints vous reçoivent les samedis de 10h à 12h

Bibliothèque

3 rue du Cimetière
Tél. : 09 62 61 75 52

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 15h30 à 17h30
Samedi de 10h à 12h

Ordures ménagères et déchets

Les **emballages recyclables** sont collectés, **toutes les semaines, le mardi à partir de 6h.**

Les **déchets ménagers non recyclables** sont collectés, **tous les 15 jours, le lundi à partir de 6h.**

Les **papiers** comme le **verre** doivent être déposés dans les points recyclage mis à disposition dans votre commune.

Le ramassage des déchets est effectué par CYCLAD situé à Surgères.

Pour tout renseignement, vous pouvez les contacter au **05 46 07 16 66** ou sur leur site **www.vals-aunis.com**.

Gendarmeries à proximité d'Andilly

• BRIGADE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ DE MARANS

31 Avenue de la Gare 17230 Marans
Tél. : 05 46 01 10 27 | Fax : 05 46 01 18 22
cob.marans@gendarmerie.interieur.gouv.fr

• BRIGADE TERRITORIALE DE PROXIMITÉ DE NUAILLÉ-D'AUNIS

84 Grande Rue 17540 Nuaille-d'Aunis
Tél. : 05 46 01 81 01
cob.marans@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Numéros d'urgence

Pompiers	18	Police secours	17
SAMU	15	Enfance maltraitée	119
Sans abri	115	Appel d'urgence européen	112